

# DT DICT - Préparation à l'AIPR - Version Opérateur

## MODULE DE FORMATION EN E-LEARNING

### Public

Ce module s'adresse aux :

- personnels intervenant pour le compte de l'exécutant des travaux et chargés de conduire des engins ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT (conducteur d'engins).

### Prérequis

- Ordinateur / tablette / smartphone
- Navigateur Internet (Windows/Mac)
- Nos modules sont développés en HTML5. Mise à disposition sur demande d'une version Flash. (Technologie non maintenue par les navigateurs récents.)

### Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de

- travailler en sécurité à proximité de certains ouvrages souterrains ou subaquatiques de transport ou de distribution ;
- prévenir les dommages aux réseaux.

### Média

Ce module est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D / 3D, photographies.

**Durée :** 30 minutes

**Tarif :** nous consulter\*

## Généralités

A partir du 1er Janvier 2018, tous les acteurs intervenant à proximité des réseaux (maîtres d'ouvrage publics et privés, ainsi que leurs appuis en maîtrise d'oeuvre, et les entreprises de travaux) doivent disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).

Cette autorisation est délivrée par l'employeur après un test sur les compétences acquises.

Ce module permet de préparer les opérateurs au test de validation des compétences en vue d'obtenir l'AIPR.

-----  
Ce module est sous-titré pour les sourds et malentendants



## Contenu du Module

### Partie 1 : Formation

Chapitre 1 : Réglementation et acteurs

Chapitre 2 : Endommagement des réseaux

Chapitre 3 : Mesures de prévention

Chapitre 4 : Règles métier

Chapitre 5 : Déroulement d'un chantier

### Partie 2 : Évaluation

À l'issue de chaque chapitre, la formation est complétée par une synthèse de l'essentiel à retenir. Ensuite l'apprenant est évalué.

### Dispositif de suivi de l'exécution des résultats

- Évaluation notée des résultats de la formation
- Évaluation de satisfaction de la formation
- Attestation de formation si les compétences sont validées.